

.

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 22 février 2018

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

23 présents : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique,

PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, TORRES Christian, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, TALBI Mehdi, BERNEX Claude, REBBADJ Saler, TETIENNE-CASANO Corinne, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane, GIANNANTONI Jean-Christophe.

8 Absents avec procuration : CHAPELLE Patrice, LADJAL Mériem, GALLINA Martine, SAADAOUI Amar, DINI Manon, NGUYEN Jean-Louis, LOUDIYI Fatima, MICHEL Christiane.

2 absents : DOMINI Chérifa, PINET Gérauld.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance** **Madame Stéphanie DI CESARE**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

-*-*-*-*-*-*-*

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal extraordinaire du 1^{er} février 2018

Mme le Maire.- Avez-vous des remarques à formuler sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal ?

Qui est pour ? La majorité, Madame Pèpe.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Monsieur Didero, Monsieur Giannantoni.

Qui est contre ? Monsieur Bernex.

Le compte rendu du Conseil Municipal extraordinaire du 1^{er} février 2018 est approuvé par la majorité + Madame Pèpe - Abstention du Groupe de Monsieur Didero - Contre Monsieur BERNEX

Mme le Maire.- Permettez-moi de vous demander de bien vouloir retirer le rapport numéro 1. En effet, comme vous le savez la compétence santé n'est pas une compétence socle fondamentale de la Métropole, et pourtant notre territoire anciennement CAPM, notre Conseil de Territoire numéro 6 du Pays de Martigues, l'exerçait sur des compétences facultatives que nous avons politiquement choisies. Il faut désormais que la Métropole renvoie la compétence à la Commune. Nos trois communes, Martigues, Port de Bouc, Saint-Mitre, ont décidé de continuer de l'exercer conjointement à l'intérieur du SIVU : le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique à savoir la vocation santé, social.

Le SIVU n'a pas encore délibéré donc c'est une question de timing. Nous voterons ce point à une autre séance du conseil municipal.

Monsieur le DGS, faut-il voter ou est-ce que l'information suffit ?

M. SIMITSIDIS.- L'information suffit.

Mme le Maire.- Je vous remercie.

1/ TRANSFERT COMPETENCE SANTE AU SIVU (Point retiré)

2/ DEPLACEMENT DU COLLEGE PAUL ELUARD ; AGREMENT DU FUTUR TERRAIN D'IMPLANTATION

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Pour ceux qui ne le savent pas c'est le terrain juste en face de la caserne des sapeurs-pompiers. C'est un collège qui va accueillir à peu près six cent élèves, cinq cent rationnaires pour la cantine.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle est de vingt-six millions d'euros toutes taxes comprises.

Le projet a pris du retard, car il date de 2013. On avait choisi un premier terrain, il s'est avéré que les riverains n'y étaient pas très favorables, et entretemps la municipalité a acquis des nouveaux terrains qui nous semblaient beaucoup plus pertinents d'une part par rapport à la proximité du gymnase Unia, et d'autre part pour l'emplacement afin que les bus puissent faire les manœuvres.

Ensuite il y a eu les élections cantonales, il y a eu un changement de majorité, donc un ralentissement de certaines choses. La caserne a d'abord été construite, Madame VASSAL a adopté un plan dit Charlemagne où elle a poursuivi ce qui avait été décidé auparavant, nous avons été retenus et nous pourrions attaquer les travaux en 2021.

M. BERNEX. - En 2023.

Mme SANTORU-JOLY. - Non, le début des travaux en 2021.

Le rapport porte sur l'agrément du terrain puisque c'est un nouveau terrain. L'autre terrain avait été agréé, nous sommes en fin de processus, dans la foulée de notre Conseil Municipal le Conseil Départemental va agréer ce terrain et tout pourra redémarrer.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?

Mme PEPE.- Ça reste une bonne continuité de ce que vous proposiez, donc on ne peut être que favorable à tout cela.

Mme le Maire.- Merci.

M. BERNEX.- Peut-on connaître la superficie de ce terrain ? Il est AP1. C'est important, on aurait pu avoir une feuille cadastrée.

Mme SANTORU-JOLY.- On le verra quand on démarrera les travaux.

Mme PEPE.- L'essentiel c'est que le collège se fasse.

Mme le Maire.- Nous en avons déjà parlé. Je n'ai pas pensé à apporter tout cela mais on vous le dira.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité

**3/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAF ET AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE POUR L'ACTION « LE PIED A
L'ETRIER »**

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PEPE.- C'est une très bonne initiative. Est-ce que l'on sait combien de familles cela concerne ?

Mme le Maire.- Le but est d'en accompagner le plus possible.

Mme PEPE.- Ce n'est pas une nouvelle action, c'est une continuité, est-ce qu'on peut avoir le nombre de personnes qui ont sollicité l'association ?

Mme le Maire.- Je ne le connais pas de tête, peut-être une trentaine de familles. On vérifiera et on vous le dira.

Mme PEPE.- Est-ce que c'est la même qui est issue de la ville de Bollène ?

Mme le Maire.- Je ne crois pas.

Mme PEPE.- J'ai fait des recherches et j'ai vu que sur Bollène il y avait une association qui s'était bien développée avec beaucoup de salariés et beaucoup d'actions, et je pense que c'est dans la même continuité.

Je n'ai pas réussi à trouver où était cette association, elle n'est pas sur Port de Bouc ?

Mme le Maire.- C'est avec le Conseil Départemental.

Mme PEPE.- Vous êtes sûrs que ce n'est pas celle de Bollène ?

Mme SANTORU-JOLY.- Non, ce n'est pas le même département.

Mme PEPE.- Donc une trentaine de familles sur Port de Bouc ?

Mme SANTORU-JOLY.- Ça dépend des années.

Mme le Maire.- Ça dépend des années, des besoins, des offres de formations qui sont de plus en plus difficiles en accessibilité. Mais c'est important de pouvoir réserver cette possibilité.

On regardera et les services vous transmettront les chiffres.

Mme PEPE.- Merci.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité

4/ GESTION DES ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX PAR LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- C'est pour garder un peu la gestion en proximité, en dehors de la grande usine à gaz qu'est la Métropole.

Mme PEPE.- C'est complètement lié à votre intervention en Conseil communautaire ?

Mme le Maire.- Tout à fait.

Mme PEPE.- Est-ce que les démarches ont été faites ?

Mme le Maire.- Oui, c'est passé en conseil métropolitain.

Mme PEPE.- Je n'arrive pas à comprendre pourquoi treize et six pour cent ?

Mme le Maire.- On aurait bien aimé treize pour cent, nous en avons obtenu six, ce sont les négociations.

Mme PEPE.- Vous pouvez garder la compétence si vous ne prenez que six pour cent des recettes ?

Mme le Maire.- Nous n'avons pas la compétence mais on gère pour le compte de la Métropole ; nous faisons tout mais nous n'obtenons que six pour cent de ce que l'on fait.

Mme PEPE.- Je dis cela pour ceux qui n'ont pas assisté au Conseil communautaire parce que nous y avons assisté et la question a été posée.

Mme le Maire.- Au Conseil communautaire la question était plus large, c'était sur la gestion, l'entretien, le développement, etc. de toutes les zones d'activité.

C'est trop vaste, et nous souhaitons arriver à gérer en direct. Nous l'avons obtenu pour cette année, j'espère que ce sera reconduit ensuite et que nous aurons de plus en plus de recettes pour être rétribués à la juste valeur de notre travail.

Merci de le dire, c'est un travail conséquent pour faire entendre notre voix.

On m'a dit que la parcelle dédiée au collège est de 16 000 mètres carrés. Nous sommes généreux lorsqu'il s'agit de la caserne envers le SDIS, lorsqu'il s'agit d'un terrain pour les collégiens...

Mme PEPE.- C'est un beau cadeau que vous leur faites, parce que quand on sait qu'on a le collège à gérer, qu'ils ne s'en occupent pas, après les travaux, la destruction, etc. Je trouve que vous êtes fair-play.

Mme SANTORU-JOLY.- C'est reparti, ils vont faire les travaux d'urgence.

Mme PEPE.- La Ville aura à gérer le bâtiment, la destruction, en tout cas ce qui va être fait ; ce sera à la Ville de gérer l'après de l'ancien lycée. C'est pour cela que je disais que c'est généreux de le laisser à l'euro près.

Mme le Maire.- C'est malheureusement ce que nous vivons au quotidien. Lorsqu'on veut faire avancer une commune il faut y mettre beaucoup du sien. C'est malheureux, ce n'est même pas

très juste, mais si on ne le fait pas on n'avance pas. Charge à nous ensuite, comme le dit Madame SANTORU, d'aller vers un gros travail de subventions et d'accompagnement pour la suite des opérations. C'est comme les friches industrielles polluées que nous sommes obligés de gérer aujourd'hui nous-mêmes en direct. Mais si nous ne le faisons pas nous n'y arriverions pas.

M. GIORGETTI.- Je pense que ce sont des difficultés de l'Etat Français depuis de nombreuses années quand il a décentralisé les lycées et les collèges. À l'époque de René RIEUBON, quand on a donné l'ancien collège à la Région pour qu'ils le transforment en lycée... puisque le lycée était dans un bâtiment de type Pailleron, c'étaient des établissements très dangereux, je ne sais pas combien avaient pris feu en France... mais il a fallu l'offrir parce que l'Etat ne donnait pas aux collectivités les moyens de cette décentralisation. Quand on le dit nous ne sommes pas trop crus.

Mme le Maire.- C'est une illustration très juste. Pour être plus d'actualité, si nous travaillons aujourd'hui le lycée d'enseignement général et technologique pour étendre le lycée Mongrand qui n'est que professionnel, la Ville est en train de réfléchir et ça pourrait nous coûter un bâtiment, mais aussi 120 000.00 euros d'adaptations pour les personnes handicapées. Ce n'est donc pas neutre. On demande mais il faut aussi que l'on donne, alors que c'est juste, sur deux lycées, en avoir au moins un polyvalent.

Je vous remercie de le souligner.

Est-ce que nous sommes pour gérer les anciens ateliers communaux ? L'unanimité.

Je vous remercie.

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité

5/ CONVENTIONS DE FINANCEMENT DE TRAVAUX SMED 13/PORT DE BOUC

Rapporteur : Monsieur Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Sachez, Madame le Maire, que cette convention a été votée par les membres du SMED 13 le 22 mars 2017.

Mme le Maire.- Très bien, merci.

Mme PEPE.- Ce n'est pas la première fois qu'on parle de l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, mais apparemment ce n'est pas vous qui décidez ?

Mme le Maire.- On décide de les enfouir.

M. SANTIAGO.- La Commune décide d'enfouir des lignes aériennes, sur le boulevard Guy Mocquet. Elle transmet cela au SMED qui étudie.

Mme PEPE.- La dernière fois vous nous aviez dit que c'était EDF, ERDF, peu importe, qui avait décidé d'intervenir...

Mme le Maire.- Parfois, oui.

Mme PEPE.- Là c'est vous qui en faites la demande ?

M. GIORGETTI.- Nous participons à ce syndicat depuis des années avec l'idée de travailler sur l'écologie parce que les lignes ce n'est pas très agréable. Nous sommes obligés de le faire doucement parce qu'on participe fortement plus que l'opérateur, mais en même temps nous avons toujours la volonté d'améliorer le cadre de vie. On pourrait en faire plusieurs mais nous n'en n'avons pas les moyens. 114 communes participent à ce syndicat, parce que le but était aussi de travailler au cadre de vie de nos villes et villages des Bouches du Rhône. Ça date de trente ans.

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité

6/ MISE EN CONCURRENCE RELATIVE A LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS PAR LE CDG 13

Rapporteur : Monsieur Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. GIANNANTONI.- Madame le Maire, est-ce que vous pensez que le système de mise en collectivité de ce type d'assurance est une bonne chose ?

Mme le Maire.- Ce sont les salariés qui choisissent, parce que la municipalité de Port de Bouc ne prend pas contrat pour les salariés, nous les laissons choisir.

L'organisation dont s'est doté le personnel à travers leur Comité d'Oeuvres Sociales, avait choisi des contrats de groupe pour la complémentaire santé et prévoyance. Pour la prévoyance, le groupement collectif leur a permis d'avoir des avancées très importantes, pour la santé ils ont aujourd'hui l'information selon laquelle ils seront décriés en 2019.

Nous ouvrons donc par-là toutes les possibilités et ensuite ils choisiront.

M. GIANNANTONI.- Vous pensez que le système en lui-même est une bonne chose ?

Mme le Maire.- Il existe, je veux donner toutes les possibilités de choisir aux salariés.

M. GIANNANTONI.- Je vous pose la question parce que j'étais venu vous voir il y a quelque temps pour vous parler de santé communale ; c'est un dispositif qui existe depuis 2014, au

niveau de l'association des maires de France il faut savoir que plusieurs centaines de communes sont passées sur ce système.

Travaillant dans ce secteur j'ai pu faire un comparatif, et c'est vrai qu'il y a une fraction importante de la population, notamment les seniors, les personnes qui n'ont pas d'activité, qui se retrouvent avec un budget réduit et qui auraient la possibilité d'accéder à des soins d'une manière facultative, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune obligation, et en plus qui ne coûte rien à la Commune. J'en avais parlé avec votre associé. Je voudrais juste savoir pourquoi on ne pourrait pas faire bénéficier de cela à des personnes qui sont dans la nécessité, qui calculent pour se soigner et pour ne pas se soigner. Je pense que ce ne serait que du positif pour la Ville et aussi pour vous.

Mme le Maire.- Vous voudriez qu'on crée une mutuelle santé communale ?

M. GIANNANTONI.- Vous pouvez effectivement décider de la mettre en place pour la ville. Toutes communes confondues, quel que soit le bord politique, le système a été mis en place.

Mme le Maire.- Je pense que le problème est au niveau du budget. Actuellement on ne participe déjà pas au niveau des salariés, c'est-à-dire qu'avec les primes qu'ils reçoivent, etc. ils choisissent ce qu'ils ont envie de choisir, mais il n'y a pas de participation en tant que telle, et je vous l'avais expliqué. Déjà, la municipalité ne fait pas de participation employeur, ce qui est le cas par exemple à Martigues, à la Métropole, mais la Ville n'a pas dans son budget de ligne qu'on aurait réussi à dégager pour offrir ce service-là.

En ce qui concerne la population vieillissante, et je partage votre avis, la vie est de plus en plus compliquée et ce n'est pas très juste, nous avons toujours basé notre réflexion

sur l'existence de mutuelles, notamment des travailleurs, sur notre territoire, où l'adhésion se fait en parfaite liberté. Mais la municipalité n'a pas les moyens de contribuer.

Il y a beaucoup de secteurs dans lesquels la Ville pourrait choisir de contribuer mais ce n'est pas le cas.

Hier il y avait le conseil d'administration du CCAS où Marc DEPAGNE me représente en tant que vice-président, où toutes les questions sociales sont abordées et où le constat général est toujours de dire qu'on aimerait faire beaucoup plus pour les personnes âgées. Il y a énormément de sujets sur lesquels on aimerait intervenir, mais c'est très compliqué eu égard à nos moyens. Mais ça existe effectivement, c'est possible.

M. GIANNANTONI.- Ce système ne nécessite aucune participation.

Mme le Maire.- Comment se fait la mutuelle alors ?

M. GIANNANTONI.- On pourra en rediscuter si vous le voulez parce que sinon ce serait un peu long.

Mme le Maire.- D'accord, vous pourrez prendre rendez-vous peut-être avec Monsieur SIMITSIDIS pour être au plus proche du budget.

M. GIANNANTONI.- D'accord. Merci.

Mme le Maire.- La question de la santé est un grand débat, c'est la prise en compte de la couverture par la Sécurité Sociale, et selon les niveaux de vie il existe la CMU. Vous savez que nous sommes fervents du cent pour cent Sécurité Sociale, mais ça pose d'autres questions générales.

Mme PEPE.- La CMU n'est pas forcément en accord avec le moment où les gens vivent leur pénibilité.

Par contre, pour mettre notre député à l'honneur, qui sort un projet de loi sur la dépendance, je trouve que sa

proposition de loi est très bien, je pense que tout le monde peut la rejoindre, j'espère qu'elle sera votée. Je pense que peu importe nos convictions, nous sommes tous concernés par cette dépendance, il est allé sur un sujet duquel tout le monde peut être concerné. Je sais que des élus de droite iront dans le sens de sa proposition.

Mme le Maire.- Nous n'allons pas faire un débat là-dessus, mais je pense, Madame Pèpe, que non, selon les options politiques on ne peut pas voter cette proposition. Je le dis souvent, et j'ai l'impression de me faire le prolongement de la voix de Michel VAXES, peut-être que beaucoup de Port de Boucains pensent qu'ils peuvent être de droite ou d'ailleurs, mais qu'en fait nous avons tous intérêt à être véritablement dans des idées progressistes. C'est un débat.

Mme SANTORU-JOLY.- C'est bien de se positionner par rapport au contenu.

Juste une information, pour l'instant il y a des élus de droite qui ont rejeté les mesures les plus progressistes pour l'aide aux aidants, pour qu'ils aient un statut, etc. Il faut continuer à se battre, mais nous sommes trop peu nombreux.

Mme le Maire.- Ce sont des sujets progressistes intéressants.

Qui est pour ce rapport ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire.- Un complément d'information : pour le « pied à l'étrier », cette année une dizaine de familles pourra accéder à un emploi, une formation diplômante, ou participer à tous types d'actions type « ACTIS ». Ça a un peu baissé. Comme

je vous l'ai dit, ce sont les offres de formations qui baissent, ça dépend des années.

7/ DENOMINATION DE VOIES

Rapporteur : Mme SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Comme vous le savez, nous attachons une importante attention à tout ce qui peut faire avancer l'égalité entre les hommes et les femmes, la reconnaissance de la place des femmes dans la société : dans le monde du travail, dans la vie publique, dans la vie privée.

Les initiatives autour de la Journée Internationale pour l'élimination des violences, le 25 novembre, celles autour de la Journée Internationale des Droits des Femmes le 8 mars sur Port de Bouc, en partenariat avec l'association Vie au féminin, SOS femmes, Femmes solidaires, avec les structures culturelles et sociales de la ville, en sont une illustration concrète ; tout comme le dispositif créé en 1999 de « point écoute » pour les femmes victimes de violences, et depuis peu la création de la Maison des Femmes, ainsi que la signature de la Charte européenne pour l'égalité dans la vie locale. Une charte qui nous engage dans ce travail pour plus d'égalité. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Et puis il y a les dénominations de places, de bâtiments publics, de rues, où bien souvent ce sont des noms de messieurs illustres, résistants, déportés... qui ont marqué la vie de la commune et/ou du pays.

Sur Port de Bouc, les équipes conduites tour à tour par René RIEUBON, Michel VAXES, et aujourd'hui Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, ont toutes eu le même souci de reconnaissance envers les hommes comme envers les femmes.

Aussi, après avoir inauguré les rues des Résidences de la Paix avec des noms de Résistants Port de Boucains, nous entamons un cycle d'inauguration avec des noms de Résistantes pour nos nouvelles rues, les bâtiments, etc.

Aussi, après avoir dénommé le Centre de Loisirs « Lucie Aubrac », la maison des femmes « Delphine Giovannini », l'école « Louise Michel », la rue « Mireille Lauze », la traverse « Danièle Casanova », la rue « Pierre et Marie Curie », etc., nous vous proposons de nommer deux rues des noms de résistantes et déportées.

Il s'agit de Germaine TILLION, que tout le monde connaît, qui est une ethnologue qui a beaucoup voyagé. Il y a eu une belle pièce au théâtre du Sémaphore qui retraçait toute sa vie il y a deux ans. C'est une des figures du réseau de la résistance, elle a été déportée dans le camp de concentration de Ravensbrück par les Nazis ; elle a poursuivi la résistance dans ce camp d'internement, et elle a participé à l'organisation de la solidarité entre les femmes elles-mêmes avec Danièle CASANOVA et avec d'autres personnes que je vais citer tout à l'heure.

Elle mène ensuite un grand combat de dénonciation de la torture et contre la torture en soutien notamment aux peuples berbères qu'elle connaissait bien de par son travail d'ethnologue.

La seconde est Martha DESRHUMAUX qui est une ouvrière qui travaillait dans le textile du Nord, qui a beaucoup participé dans le cadre de son militantisme syndical à la reconnaissance de la place de la femme dans le syndicat, mais aussi dans l'entreprise dans laquelle elle travaillait. Elle s'est battue notamment pour l'égalité salariale qu'elle a obtenue à l'époque. Nous sommes encore en train de nous battre aujourd'hui pour l'égalité salariale puisque vous savez qu'il y a encore moins seize pour cent pour le même poste dans le privé.

Martha DESRHUMAUX a aussi participé à la solidarité puisqu'elle était avec Germaine TILLION, Danièle CASANOVA, et bien d'autres. A la libération elle a été déléguée à la commission consultative des déportés pour travailler à l'aide et à l'accompagnement de toutes les femmes déportées ; des structures existaient pour les hommes résistants mais il n'y avait rien pour les femmes, c'est le Général de Gaulle qui l'a nommée et qui a initié cette commission consultative.

Ce sont les deux propositions.

Ce n'est qu'un début, nous aurons l'occasion de dénommer d'autres lieux et d'autres bâtiments publics à inaugurer, donc nous aurons d'autres résistantes, y compris celles qui ont participé à la résistance mais qui ne sont pas reconnues officiellement, ou au comité de libération. Donc nous vous ferons d'autres propositions comme Geneviève De Gaulle-Anthonioz, Marie-Claude Vaillant-Couturier, etc.

Mme le Maire. - Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PEPE. - Madame le Maire, vous ne cessez de m'étonner, on ne peut pas vous reprocher d'être fidèle à vos convictions.

À la lecture de votre proposition pour les noms de nouvelles rues, d'abord j'ai été ravie de voir enfin des noms de femmes, car nous le savons, seulement deux pour cent des rues françaises portent le nom d'une femme. Mais après recherches sur vos propositions il s'avère que je ne vous suis pas sur vos choix qui, encore une fois, sont très idéologiques, dont un.

Germaine TILLION -et je tiens à préciser qu'il y a une faute d'orthographe dans l'intitulé, il manque un « i », c'est TILLION et non pas TILLION, je pense que c'est juste une erreur

de frappe-. La proposition est en adéquation avec les résidences de la paix : la résistance, résistante, aucun problème.

Ensuite Martha DESRHUMAUX pour les Jardins de Louis : cette femme était engagée, cégétiste et communiste, elle a eu son combat honorable, donc vous restez dans votre logique.

Sauf que le quartier des résidences de la paix nous plonge dans les racines de l'histoire de Port de Bouc puisque vous avez fait le choix de prendre des résistants Port de Boucains, ce qui est tout à votre honneur.

Pour les nommer : Joseph BRANDO, François CAPARROS, Albert DOMENECH, Armand GUIGUE, qui se sont illustrés dans la résistance lors de la seconde guerre mondiale.

Pour les Jardins de Louis ce sont les noms de bateaux qui sont sortis du chantier naval.

Je me suis dit que peut-être que votre choix pour Martha DESRHUMAUX est le fait d'une pétition pour qu'elle rentre au Panthéon...

Mme le Maire.- Ce serait bien, mais non.

Mme PEPE.- Je me suis dit que vous étiez peut-être dans cette optique puisqu'elle mérite bien évidemment sa place.

Mais, Madame le Maire, je vous demande ce soir de revenir sur votre choix et de privilégier deux femmes qui ont œuvré pour notre ville parce que nous sommes sur deux quartiers qui ont un esprit Port de Boucain, et une mémoire Port de Boucaine. Donc je vous demande de revenir sur votre choix et de privilégier deux femmes qui ont œuvré pour notre ville et qui sont issues d'une famille Port de Boucaine qui est la famille LAZZARINO. C'est-à-dire nos deux célèbres sages-femmes de Port de Bouc, qui ont aussi été résistantes à leur heure... pas

résistantes mais qui ont marqué notre ville, je parle d'un esprit Port de Boucain.

Mme le Maire.- Non, ça n'a rien à voir.

Mme PEPE.- Il s'agit de Marie-louise AGARD et de Hélène ESCAVI qui elle aura été élue seconde adjointe lors du Conseil Municipal du 6 mai 1945 sous le mandat de René RIEUBON.

Je pense qu'elles méritent elles aussi d'avoir des noms de rues dans la ville parce qu'elles ont participé à l'histoire de Port de Bouc. Je crois que quand on est vraiment Port de Boucain, qu'on est né à Port de Bouc quand il y avait la maternité, souvent les anciens demandent de qui tu es né ? Madame AGARD ou Madame ESCAVI ?

Vous me permettez, et j'espère que vous ne m'en voudrez pas d'avoir repris les termes de Madame Odette CAPARROS qui était la veuve de François CAPARROS, lors de l'inauguration des résidences de la paix, qui a dit -je reprends ses termes- : *« il est indispensable que tout le monde connaisse la Petite Histoire, pas seulement la Grande Histoire »*.

Mme le Maire.- Elle n'a pas voulu dire cela.

Mme PEPE.- J'ai repris ce qui a été dit dans la presse.

Je pense sincèrement que ces deux femmes font partie de la petite histoire de Port de Bouc et méritent d'avoir un nom de rue.

Je me suis permis d'intervenir là-dessus parce que ça me semblait important pour la logique de ces quartiers où vous avez fait le choix de mettre des noms de Port de Boucains, et je pense que ce serait bien de continuer dans cette logique et de mettre deux femmes Port de Boucaines. C'est ma vision des choses.

Merci de votre écoute.

Mme le Maire. - Merci, Madame Pèpe.

M. GIORGETTI. - J'ai connu ces deux dames dans ma tendre enfance et elles étaient déjà en activité. Je pense que ce serait bien que l'on fasse comme on l'avait fait pour le docteur POUJOL pas loin d'ici, et comme on l'a fait pour d'autres. C'est vrai que ces deux femmes ont marqué la ville, c'est vrai que toutes les deux ont effectué je ne sais combien d'accouchements.

Il faut savoir que la maternité était gérée par le comité d'entreprise des chantiers navals, c'étaient les ouvriers qui la géraient ; elles savaient que mon papa avait joué un rôle important puisqu'il était secrétaire du comité d'entreprise et s'occupait particulièrement de la maternité, et elle a offert à la ville tout le cahier de marche de Madame AGARD à son décès, dans lequel sont notés tous les accouchements qu'elle a fait à Port de Bouc, que ce soit à la maternité ou à domicile. Nous avons donc cette richesse de sa part. donc la proposition que vous faite m'agrée.

J'ai également connu Madame ESCAVI puisqu'elle habitait dans mon quartier, la Lèque, Alain qui est dans la salle était aussi un fils de la Lèque.

C'est vrai que ce sont deux femmes connues.

Je ne veux pas effacer la seconde parce que c'était une ouvrière, et qu'on efface trop souvent les ouvriers. C'est une ouvrière qui a fait ce travail dans la solidarité et dans l'égalité au niveau de la déportation, saluée par le Général de Gaulle puisqu'elle a été mandatée sur une action, donc je pense que ce serait injuste de notre part.

Par contre je pense qu'il faut penser à votre proposition dans les agrandissements à venir sur Port de Bouc.

Mme SANTORU-JOLY. - Comme je vous l'ai dit tout à l'heure dans mon propos, ce n'est qu'un début. Bien évidemment,

Madame ESCAVI et Madame AGARD feront partie de ces femmes illustres qui font la « petite histoire », et on inaugurera des rues avec ces noms-là, avec Pascaline CARBONEL que vous avez connue ici, qui est une Port de Boucaine, qui a aussi œuvré pendant la guerre à ce qu'il y ait des actions, de la solidarité, etc. mais qui n'a pas été reconnue. C'est pour cela que nous avons fait ce choix-là aujourd'hui. Il y a aussi Paulette RAMBALDI, la première femme dans un Conseil Municipal. Il y a pas mal de femmes comme cela, dont ces deux femmes font partie.

Ce sont des propositions qui nous vont puisque nous y avons déjà pensé, et nous allons continuer.

C'est vrai qu'aux Jardins de Louis c'étaient des noms de bateaux, mais nous n'avons pas trouvé de noms de bateaux féminins construits à Port de Bouc.

Je rejoins ce que disait Monsieur Giorgetti, on cherchait quelqu'un du monde du travail parce que ça fait aussi partie de la Petite Histoire.

Germaine TILLION est très connue, elle va entrer au Panthéon. Je ne me souviens pas qu'il y ait eu une pétition pour Martha DESRHUMAUX.

M. SIRAT.- Cela fait bientôt vingt ans.

Mme SANTORU-JOLY.- Peut-être que ça a été relancé et que je ne le sais pas. Par contre je sais qu'il y avait eu une pétition pour Simone VEIL que j'ai signée et que nous avons signée ici, et elle va rentrer au Panthéon avec son mari, ce qui est une bonne chose.

Donc il y a beaucoup d'hommes, mais aussi de femmes illustres, qui peuvent rentrer au Panthéon et qui peuvent porter le nom de nos rues pour leur rendre hommage. C'est le choix que nous avons fait.

M. GIORGETTI. - Je pense que nous avons eu une éducation par nos anciens avec un esprit d'ouverture. Ici nous n'avons jamais débaptisé une seule rue. J'ai habité dans les cités de la Lègue puisque j'y suis né, la rue Suffren, la rue Marceau, et d'autres. Ce n'étaient pas les représentants de ceux qui y habitaient mais elles n'ont jamais été dévissées jusqu'à il y a peu de temps pour la rue Suffren qui a été rasée, c'est devenu la résidence qui est en train de se faire ; sinon la rue Albert Rey existe encore, ainsi que la rue Marceau. Je souhaite que l'on garde cet esprit d'ouverture et qu'on continue à équilibrer les choses autant que faire se peut. C'est la proposition que l'on vous fait ce soir.

Mme PEPE. - Ce soir je vais m'abstenir parce qu'il y avait une logique Port de Boucaine dans ces deux quartiers... et Monsieur GIORGETTI l'a dit tout à l'heure, avec Madame AGARD qui avait tous ces cahiers...

Mme le Maire. - Nous l'avons bien compris, Madame Pèpe. Notre objectif c'était d'être dans un endroit où on construisait des bateaux, dans le monde du travail, donc une femme qui s'est illustrée dans le monde du travail, de l'autre côté des résistants et des résistantes reconnus. Sur Port de Bouc nous n'avons que des hommes, les femmes n'ont pas été reconnues. Donc en allée principale nous avons une femme résistante, et sur les allées qui vont se créer petit à petit on mettra des rues avec des noms de femmes de Port de Bouc qui se sont illustrées dans le comité de libération ou par des actions reconnues de résistance, même si elles n'étaient pas reconnues en tant que résistantes.

Quant à ce que vous proposez, non seulement nous y avons pensé, mais pour que les enfants continuent dans l'avenir à jouer sur les noms de rues, on essaie de créer chaque fois un contexte. Effectivement, étant donné que la maternité n'existe

plus, les sages-femmes de notre ville rentrent dans l'histoire de la commune, c'est-à-dire ce que les historiens qui ont ce point de vue-là de la Grande Histoire qui ne considèrent que certaines personnes, et vous verrez qu'il n'y a pas beaucoup de noms féminins, Madame Odette CAPARROS voulait expliquer que l'histoire était faite par les hommes et les femmes avant toute chose. Ce que les gens qui regardent d'en haut considèrent comme la Petite Histoire. C'est ce qu'elle a voulu mettre en avant, et c'est ce que nous voulons continuer de considérer comme important. Chaque personne compte pour un, et dès qu'une personne, même localement, dans une petite ville comme la nôtre, modeste, apporte énormément à la collectivité, pour nous elle fait partie de la Grande Histoire, mais que malheureusement on n'enseigne pas dans les livres d'histoire à l'école. Mais nous essayons de l'enseigner, en ce moment notamment, à travers nos classes urbaines que nous avons pu créer et imaginer grâce à la mise en place du projet national de rénovation urbaine ; nous avons un travail à la semaine avec les classes de CM2 qui prennent une semaine de leur temps scolaire pour travailler sur toute l'histoire de Port de Bouc sous différents thèmes ; la ville qui a évolué dans son urbanisme, dans son développement économique, dans ses migrations, etc. Cela pour que nos petits Port de Boucains s'accaparent l'histoire de leur commune.

J'avais envie d'honorer la parole d'Odette CAPARROS qui ne parlait pas de Petite Histoire simplement pour des anecdotes, mais véritablement pour ce qu'elle peut apporter dans l'histoire en général. Le mouvement ouvrier à Port de Bouc a apporté énormément dans l'histoire en général. Quelques exemples : la protection sociale, la protection en santé, le CHSCT, et tout le travail fait pour éliminer les maladies que l'on appelle aujourd'hui le cancer de l'amiante, etc. qui sont parmi les cancers ceux que l'on peut véritablement traiter le plus

rapidement possible ; la maternité qui permettait aux femmes de ne plus mourir en couche à la maison et d'avoir un endroit aseptisé ; ce sont des avancées progressistes qui ont permis à des habitantes et des habitants de Port de Bouc d'en bénéficier, mais plus largement en termes de réflexion.

Aujourd'hui, pour ne pas parler que du passé, nous sommes en train de travailler la thalassothérapie qui est une énergie qui commence à être connue à travers toutes les façades maritimes ; mais la particularité de Port de Bouc sera de créer cette énergie pour tous, en essayant de maintenir les tarifs sur une durée longue. Pour ce faire, nous sommes en train de créer une structure porteuse. C'est pour cela que nous avons été retenus dans le PIA dont nous avons déjà parlé en Conseil Municipal, le Projet d'Innovation et d'Avenir.

C'est cela la Petite Histoire vue par certains, qui en fait doit faire partie de l'histoire en général, mais pour cela il faudrait que la vision historique en France évolue aussi.

M. SIRAT.- Pour avoir croisé quelques enfants dans ce contexte-là, ils m'ont dit « c'est trop bien ».

Mme le Maire.- Tant mieux.

Il nous faut voter, avec ou sans explication de vote, le rapport numéro 7.

Qui est pour ? La majorité, le groupe de Monsieur Didero, Monsieur Giannantoni, Monsieur Bernex.

Qui s'abstient ? Madame Pèpe.

Je vous remercie.

**Le rapport n°7 est adopté à la majorité + le groupe de
Monsieur Didero + Monsieur Giannantoni + Monsieur Bernex -
Abstention de Madame Pèpe**

Mme le Maire. - Je voudrais vous faire part de quelques informations.

Premièrement, nous avons régulièrement parlé du problème des alimentations dites de nuit. Le gros problème qu'elles génèrent, au-delà du problème fondamental, certains d'entre nous l'avons vécu à nos dépens, ce sont des gros problèmes de mauvais stationnement, de mauvaise circulation, de mauvais usages. Nous avons décidé de mettre en place des arrêtés dont je vous avais fait lecture, et nous essayons d'aller un peu plus loin.

Je vous donne l'information selon laquelle j'ai pris un arrêté numéro 2018031 sur la réglementation de l'horaire de fermeture des épiceries de nuit sur le territoire de la commune.

Je vous fais grâce de tous les articles visés dans notre arrêté, nous avons essayé d'être assez exhaustifs en utilisant l'arrêté municipal que nous avons pris le 16 octobre 2015 portant interdiction de vente à emporter de boissons alcoolisées dans certains quartiers de la ville de Port de Bouc, de 22 heures à 8 heures du matin,

Et considérant qu'il a été constaté que des ouvertures nocturnes des épiceries de nuit génèrent des allers et venues incessantes et bruyantes pour les riverains de ces établissements, et favorisent une consommation à proximité de ces commerces sur la voie publique, engendrant ainsi des nuisances sonores et des déchets portant ainsi atteinte à la salubrité et à la tranquillité publique,

Considérant que la présence des clients de ces établissements et de leurs véhicules stationnés de manière anarchique sur la voie publique constitue une entrave à la libre circulation des piétons et des autres véhicules, accentuant les risques d'insécurité routière,

Considérant qu'il appartient au maire de veiller au respect de l'usage normal des voies publiques, de réprimer les bruits et les troubles de voisinage qui perturbent le repos des habitants, de tout acte de nature à compromettre la tranquillité publique,

J'arrête :

Article premier : fermeture obligatoire : les épiceries de nuit installées sur le territoire de la commune de port de Bouc devront être fermées entre 23 heures et 6 heures du matin.

Article 2 : obligation des commerçants : les exploitants de ces établissements devront prendre toutes les dispositions qui s'imposent afin de respecter la présente réglementation et en informer leur clientèle de façon apparente.

Article 3 : infraction : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur, sans préjudice des mesures de police administrative complémentaires qui pourraient être prises à l'encontre des contrevenants.

Article 4 : affichage et publication.

Article 5 : voies et délai de recours.

Article 6 : exécution.

Fait à Port de Bouc le 19 février 2018.

Envoyé pour exécution à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres pour l'ampliation remise.

Nous verrons bien.

Mme PEPE. - C'est un bon début.

Mme le Maire. - Non, c'est une bonne continuation, tout le reste est déjà passé, donc on verra.

Deuxième information : je sais que la disparition du banc que la municipalité avait mis à la disposition de l'église sur le parvis a fait l'objet de nombreux commentaires. Il y a eu un quiproquo avec Monsieur le Curé suite aux nuisances engendrées par celui-ci. En tout état de cause, le banc va être récupéré et posé.

Pour finir sur une note à la fois triste mais qui à la fois rassemble nos esprits progressistes, respectueux, et amoureux de la paix, je dois vous donner l'information très triste du décès de notre ami, conseiller municipal et adjoint au maire, Pierre Carré, prêtre ouvrier, qui a officié dans la ville de Port de Bouc très longtemps. Il est arrivé en soixante-douze sur la commune, il a d'abord beaucoup travaillé à la Solmer, et il a participé notamment au grand mouvement de 1979. Il a été un grand dirigeant de la CGT de la Solmer et après de la Solac.

Lorsqu'il s'est établi sur la ville de Port de Bouc à travers sa congrégation, les fils de la charité, il s'est tout de suite intéressé à la jeunesse dont beaucoup d'entre nous ont fait partie, ont eu la chance de le côtoyer, d'obtenir de lui des paroles réconfortantes mais toujours progressistes, qui nous tiraient vers l'excellence sur soi, vers le don de soi, et vers des ponts tissés entre les uns et les autres. Il n'a jamais adhéré au parti communiste français comme l'avait fait par exemple Michel DELEPOULLE, il ne le souhaitait pas forcément même s'il se posait parfois la question. Ce qui l'intéressait c'était de montrer qu'il n'y avait pas de grande différence entre tous ses frères et sœurs qui menaient un combat progressiste et qui étaient dans l'amour de différentes façons. C'était un Port de Boucain qui est allé jusqu'à l'engagement élu, et qui a fondé le centre social Nelson Mandela, qui l'a porté jusqu'au bout dans son cœur, et qui n'hésitait pas à montrer aussi la mairie à tous ses amis qu'il recevait d'ici ou

là. Tous ses projets seraient tellement longs à décrire ce soir. C'est lui qui a proposé à Michel VAXES le nom de Port d'Attache.

Le fameux « Toine le Port de Boucain » c'est de Pierre CARRE, et non pas de Antoine SANTORU comme certains le pensaient. Ces petits mots sur ses coups de gueule, mais aussi sur ses coups de cœur qui touchaient tous les pans de l'activité de la commune, tout ce qui pouvait s'y passer de bien ou de moins bien. Il a été un des premiers à râler sur la propreté ; on a retrouvé des textes où il s'énervait contre les Port de Boucains qui n'étaient pas assez propres dans leur ville et qui polluaient la mer.

Un grand homme, un grand ami, un compagnon de route.

En sa mémoire et pour honorer tout le travail qu'il a fait pour nous, pour notre ville, et pour nous faire toutes et tous grandir, pour grandir ensemble parce qu'il grandissait des autres aussi, je vous propose que nous nous levions et que nous observions une minute de silence (*une minute de silence est observée par l'ensemble des personnes présentes*)

Je vous remercie.

Il n'y a pas de questions diverses, je vous souhaite une bonne soirée.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 29 mars dans la nouvelle salle du Conseil.

La séance du Conseil Municipal est levée à 19 heures